

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 1 sur 12

PlasticWeld Stick

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : PlasticWeld Stick

Code produit : 8237CAN



Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits d'étanchéité et adhésifs

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC

400 CMH Road

Sulphur Springs, TX 75482

903-885-7696

info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

InfoTrac

352-323-3500 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2

Irritation oculaire, catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité spécifique de l'organe cible - exposition simple, catégorie 3, irritation respiratoire

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque de graves irritations oculaires.

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Déclarations de mise en garde :

P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 2 sur 12

PlasticWeld Stick

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau / du savon.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le conteneur bien fermé
P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 14807-96-6	Talc (non asbestiform)	30-60
Numéro CAS : 14808-60-7	Silice, quartz cristallin	0.1-1
Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	1-5
Numéro CAS : 90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	1-5
Numéro CAS : 25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	0.1-1

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Éliminer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 3 sur 12

PlasticWeld Stick

Prendre des précautions pour assurer sa propre sécurité
Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
Maintenir les voies ariennes non obstruées
Obtenir des conseils médicaux en cas de malaise ou d'inquiétude

Après un contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés
Laver abondamment à l'eau tiède courante
Éponger ou brosser délicatement l'excédent de produit
Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de malaise

Après un contact avec les yeux :

Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement
Rincer délicatement les yeux avec précaution avec de l'eau courante tiède pendant plusieurs minutes, tout en tenant les paupières ouvertes
Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin
Continuer à rincer pendant 15 à 20 minutes

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche
Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut causer une réaction cutanée allergique. Provoque de graves irritations oculaires

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent apparaître plus tard. Il peut être nécessaire de mettre la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants
Les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxyde de soufre, Composés halogénés, oxydes/oxydes de métaux

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 4 sur 12

PlasticWeld Stick

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression

Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion
Isoler la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection
Petit déversement : Enlever les conteneurs de la zone de déversement. Éviter de produire de la poussière. L'utilisation d'un aspirateur avec filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer la matière renversée dans un conteneur de déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée
Grand déversement : Enlever les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher du déversement contre le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les espaces confinés. Éviter de produire de la poussière. Ne pas balayer à sec. Utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA et placer dans un conteneur à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Note : voir la Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.
Éviter de respirer les poussières
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.
Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être présentes dans les processus dans lesquels ce produit est utilisé. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter un respirateur adapté quand la ventilation est inadéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou un autre conteneur approuvé fabriqué avec une matière compatible et fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le conteneur.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 5 sur 12

PlasticWeld Stick

Garder le contenant au sec.

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

Stocker entre les températures suivantes : 5 à 30 °C (41 à 86 °F).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Alberta : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,025 mg/m ³ (respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 10 mg/m ³ (poussières totales) 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Manitoba - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 3,0 mg/m ³ (Fraction respirable) 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Ontario - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,10 mg/m ³ (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Ontario : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,1 mg/m ³ (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 0,05 mg/m ³ (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Québec : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 10 mg/m ³ 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 20 mg/m ³ 15 min
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 2 mg/m ³
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 2 mg/m ³ (respirable)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 6 sur 12

PlasticWeld Stick

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 2 mg/m ³ (fraction respirable)
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m ³ (fraction respirable)
	Talc (non asbestiform)	14807-96-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 2 mg/m ³ (fraction respirable)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 7 sur 12

PlasticWeld Stick

Apparence (état physique, couleur) :	Beige, solide bleu clair
Odeur :	Odeur piquante
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	Méthode à vase fermé : Sans objet. [Le produit n'entretient pas la combustion.]
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	1.793
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

COV	0.185 lbs/gal (22.1 g/l)
------------	--------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 8 sur 12

PlasticWeld Stick

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	orale	DL50 - Rat - 1,200 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque une irritation cutanée.
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque une irritation cutanée.

Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque de graves irritations oculaires.
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Provoque de graves irritations oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 9 sur 12

PlasticWeld Stick

Nom	Résultat
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Espèce	Résultat
Sans objet.	L'IARC classe le TiO ₂ en tant que carcinogène 2B basé en grande partie sur plusieurs études sur les effets de l'inhalation de TiO ₂ sur des animaux chez lesquels les particules de TiO ₂ étaient de tailles différentes. Il a été démontré que les particules définies comme « ultrafines » provoquent le cancer chez les animaux exposés à de très fortes concentrations. Un certain nombre d'autorités ont examiné ces études et d'autres impliquant une exposition à des particules ultrafines et ont conclu que les effets résultaient d'une surcharge du système respiratoire des animaux. Les effets observés, selon les scientifiques, ne sont pas dus au TiO ₂ , mais constituent des réponses générales à des niveaux élevés de poussière dans les poumons. En outre, plusieurs études épidémiologiques portant les effets du TiO ₂ sur plus de 20 000 travailleurs de l'industrie du TiO ₂ en Europe et aux États-Unis n'ont pas mis en évidence d'effet cancérigène chez les travailleurs, ni d'autres maladies chroniques, y compris d'autres maladies respiratoires, associées à l'exposition à la poussière de TiO ₂ . En conséquence, nous avons conclu que nos produits ne devraient pas être classés sur la base de la présence de TiO ₂ dans les produits. Ce produit contient du talc dans une matrice polymère. Le ponçage du produit durci peut libérer dans l'air des particules contenant du talc avec le polymère et d'autres composants de la matrice. Le talc contient moins de 1 % de silice cristalline. Des évaluations appropriées de l'utilisation du produit doivent être effectuées pour déterminer si l'exposition au talc est due à la manipulation et à l'utilisation. Si de telles expositions se produisent, des précautions appropriées doivent être prises pour éviter une exposition dépassant les limites d'exposition professionnelle.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.
Silice, quartz cristallin	Sans objet	Le composant peut provoquer un cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Talc (non asbestiform)	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
Dioxyde de titane	Groupe 2B
Silice, quartz cristallin	Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Silice, quartz cristallin	Connu pour être cancérigène pour l'homme

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 10 sur 12

PlasticWeld Stick

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation :

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Silice, quartz cristallin	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 11 sur 12

PlasticWeld Stick

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Page 12 sur 12

PlasticWeld Stick

Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

14807-96-6	Talc (non asbestiform)	répertorié
13463-67-7	Dioxyde de titane	répertorié
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	répertorié
25068-38-6	Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène) bis-, polymère avec 2-(chlorométhyle) oxirane	répertorié
14808-60-7	Silice, quartz cristallin	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 06.26.2019

Fin de la fiche de données de sécurité